



DK

Réhon, le 23 mai 2024

Mairie de Villers-la-Montagne  
114, rue Emile Curicque  
54920 Villers-la-Montagne

**Objet : Projet de révision PLU Villers-la-Montagne**

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 8 avril 2024, vous m'avez informé du projet de révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

A la lecture de celui-ci, je me permets de vous adresser deux remarques :

**Concernant les questions liées à l'alimentation en eau**, la note en annexe (54575-info-lin-19-00) sur l'eau potable et l'assainissement comporte plusieurs informations qui semblent erronées.

En effet, concernant l'alimentation en eau de la zone industrielle, cette dernière n'est pas alimentée par le réseau de la commune mais par son propre château d'eau avec l'eau en provenance de l'usine de production d'eau potable. La commune peut en cas de manque d'eau sur sa ressource et/ou problème sur le réseau de distribution être alimentée depuis ce réseau.

De plus, les SUP des périmètres de protection n'interdisent pas de construire uniquement dans les périmètres immédiats. Il est également interdit de construire dans certains périmètres de protection rapprochée.

**Concernant l'assainissement**, le plan de 2008 joint est obsolète. Plusieurs mises à jour ont été réalisées. Il a notamment été confirmé que les sociétés le long de la RD26 menant à Hussigny sont raccordées sur un réseau situé à l'arrière des propriétés et ne sont donc pas en ANC contrairement à ce qui est indiqué dans la note.

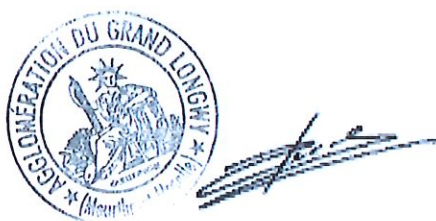
**Dans le cadre des compétences de l'agglomération liées au développement économique**, je me permets de vous conseiller vivement, notamment à des fins d'illustrations, l'utilisation de l'outil OCCAZE qui intègre aussi un inventaire récent des entreprises de la ZI (Cf. pages 28 et 29 du projet de rapport de présentation proposé).

› [www.grandlongwy.fr](http://www.grandlongwy.fr)

Toujours concernant la zone industrielle ; je voudrais vous suggérer vivement l'utilisation et la mobilisation d'outil « déclaration de projet » au-delà de l'extension potentiel de 50 ha en compatibilité avec le Scot Nord 54 (Cf. page 7, art. 3.2 du projet de PADD proposé).

Voilà monsieur le Maire, les quelques remarques que je peux vous suggérer concernant le projet de révision du PLU qui nous a été soumis. Je vous rappelle par ailleurs le travail mené par l'agglomération concernant l'aménagement du territoire ainsi que les réflexions engagées avec tous les maires de l'agglomération au sujet des évolutions réglementaires qui nous inviterons à terme à aborder ces questions collectivement.

Je vous prie de croire en l'expression de mes plus sincères salutations.



**Serge DE CARLI,**  
Président